

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 285

Artikel: Dieter Bührle : un ambassadeur de choc
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026624>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieter Bührlé un ambassadeur de choc

Coincidence troublante ! Au moment où les bilans intermédiaires concernant l'exportation d'armes helvétiques laissaient apparaître que l'Iran cessait soudain d'être le meilleur client des marchands de canons de notre pays, on apprend que Bührlé est sur le point de passer un contrat avec le shah.

92 millions de francs en 1972, 91 millions en 1973, plus de 180 millions étaient tombés dans l'escarcelle des fabricants d'armes suisses après livraison des commandes iraniennes pendant les deux dernières années; et tout à coup, on enregistrait officiellement 3,9 millions seulement pour le premier semestre 1974... Les plus optimistes en étaient à se demander si l'esprit de la nouvelle loi réglementant le commerce des armes et entrée en vigueur dès 1972, avait enfin passé dans les faits, au moins en ce qui concernait nos relations avec le régime sanguinaire de Téhéran ! Les plus pessimistes, eux, cherchaient déjà comment serait compensé ce sérieux manque à gagner... La réponse semble s'imposer d'elle-même, malgré les démentis effarouchés des directeurs d'Oerlikon-Bührlé qui laissent entendre que la signature des deux parties n'est pas encore acquise et que la transaction porterait sur du matériel « civil », en l'occurrence une fabrique de machines-outils.

Ce démenti, en tout cas, est suffisamment vague et hésitant pour renforcer encore les assertions de la revue de la Nouvelle Gauche suisse alémanique, « Focus » qui, révélant le pot-aux-roses, soutient qu'il s'agit bien d'un accord portant sur la mise sur pied d'une entreprise spécialisée dans la production d'armes. « Focus » donne même des détails supplémentaires : Bührlé construirait en Iran une fabrique d'armes, où les représentants de ce pays posséderaient la majorité du capital; la maison suisse d'autre part accepterait (ce point est également contesté par la direction en cause), à titre provisoire et en guise de garantie jusqu'à l'ouverture de la fabrique, une participation ira-

nienne dans le groupe (une société avec siège à Téhéran serait fondée pour assurer la construction, et son capital serait réparti entre les deux partenaires de manière égale).

L'opération ainsi réalisée porterait le sceau classique d'un moyen souvent utilisé par les sociétés ayant des ramifications internationales pour échapper au fisc de tel ou tel pays ou à des contraintes jugées intolérables : la décentralisation de la production, voire d'une partie de l'administration ou des centres de décisions, permet de brouiller les pistes à loisir.

Et de temps à autre, le citoyen perçoit quelque écho de ces manœuvres imparables, ou presque, en l'état actuel de la législation. C'est par exemple — autre révélation de « Focus » — cette lettre datée de Zurich (14 mars 1974), et envoyée par Oerlikon-Bührlé à son commanditaire grec pour une affaire passée avec le commandement de la marine hellène (montant : 1 200 000 francs suisses) et dont la teneur est en substance la suivante :
Confidentiel

« Sehr geehrte Herren »,

Nous référant à votre lettre citée plus haut, nous nous faisons un devoir de vous avertir que la marchandise facturée en date du 1.9.1971 ne vous sera pas livrée depuis la Suisse.

« Mit freundlichen Grüßen »,

Werkzeugmaschinenfabrik Oerlikon-Bührlé AG
(suivent deux signatures)

— Les affaires du groupe Bührlé en 1973 : 1259 millions de francs suisses.

— Part de la production militaire dans le bilan :

1967-68	31,9 %
1968-69	31,9 %
1969-70	21,6 %
1970-71	27,2 %
1971-72	38,5 %
1972-73	43 %

Décidément, les principaux clients de Dieter Bührlé ont un petit air de famille : hier les colons d'Athènes et le shah d'Iran, aujourd'hui l'Es-

pagne de Franco et toujours le shah. Faut-il rappeler les dernières informations en provenance de Téhéran¹ :

— pour n'avoir pas voulu se taire devant les violences du système iranien, douze intellectuels ont dû, au début de l'année, passer devant des tribunaux militaires : deux peines de mort, des condamnations à vie et de longues peines de prison; — lors de grèves pour des questions salariales à Téhéran, treize ouvriers d'une fabrique de céramique ont été fusillés par des « proches » de la gendarmerie et de la police politique;

— le délégué des conducteurs de bus en grève à Tabriz a été arrêté après des négociations avec les patrons, torturé et mis à mort;

— au milieu du mois d'août, on apprenait qu'en l'espace de deux semaines, plus de 150 arrestations avaient eu lieu dans la seule ville de Téhéran.

¹ Cf. le Comité suisse de défense des prisonniers politiques iraniens (c/o Mme M.-L. Dumuid, 16 av. Jules-Crosnier, 1206 Genève).

L'aide au développement, la réalité derrière les chiffres

C'était le temps de l'abondance, ou tout au moins pas encore celui de l'austérité. C'était le temps des bonnes résolutions. Depuis longtemps, les experts de l'OCDE voyaient d'un mauvais œil la modicité des prestations publiques helvétiques en matière d'aide au développement, et le Parlement avait décidé de faire un effort. Ce furent les 400 millions envisagés à titre d'aide financière, auxquels s'ajoutèrent 275 autres millions à titre de l'aide technique. 1971, c'était décidément une bonne année.

Puis vinrent 1972 et 1973, avec la dégradation des finances fédérales; les compressions budgétaires n'épargnèrent évidemment pas l'aide au développement; bien plus, la loi élaborée en la matière fut prudemment mise au frigo, alors que James Schwarzenbach criait déjà au référendum.